Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (RÉP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
HIVER 2026/27 **ITALIE, CROATIE, ITALIE, ESPAGNE, CANAL DE SUEZ, JORDANIE, ÉGYPTE, SEYCHELLES, MADAGASCAR, MAURICE, LA REUNION, AFRIQUE DU SUD**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 6 MOIS A COMPTER DE LA DATE D'ENTRÉE EN AFRIQUE DU SUD.** **TRANSIT JORDANIE :** **PAS DE VISA REQUIS** Tous les passagers en transit se verront apposer un cachet d'entrée sur leur passeport à la date de l'escale. **TRANSIT EN ÉGYPTE :** Tous les passagers en transit en Égypte recevront gratuitement un cachet de transit rapide, valable 72 heures. **TRANSIT SEYCHELLES : PAS DE VISA REQUIS** **TRANSIT MADAGASCAR : PAS DE VISA REQUIS** **TRANSIT MAURICE - EXIGENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE VISA POUR LE TRANSIT À MAURICE POUR CERTAINES NATIONALITÉS** veuillez consulter le lien suivant : https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605 Les passagers tenus de détenir un visa local et qui n'en sont pas en possession devront rester à bord du navire. **TRANSIT REUNION :** La mention « valable pour les territoires français d'outre-mer » est obligatoire dans tous les cas, même si le visa Schengen a été délivré par une ambassade ou un consulat de France. **AFRIQUE DU SUD :** Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Afrique du Sud en cliquant sur le lien suivant : www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 6 MOIS A COMPTER DE LA DATE D'ENTRÉE EN AFRIQUE DU SUD.** **TRANSIT JORDANIE :** **PAS DE VISA REQUIS** Tous les passagers en transit se verront apposer un cachet d'entrée sur leur passeport à la date de l'escale. **TRANSIT EN ÉGYPTE :** Tous les passagers en transit en Égypte recevront gratuitement un cachet de transit rapide, valable 72 heures. **TRANSIT SEYCHELLES : PAS DE VISA REQUIS** **TRANSIT MADAGASCAR : PAS DE VISA REQUIS** **TRANSIT MAURICE - EXIGENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE VISA POUR LE TRANSIT À MAURICE POUR CERTAINES NATIONALITÉS** veuillez consulter le lien suivant : https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605 Les passagers tenus de détenir un visa local et qui n'en sont pas en possession devront rester à bord du navire. **TRANSIT REUNION :** La mention « valable pour les territoires français d'outre-mer » est obligatoire dans tous les cas, même si le visa Schengen a été délivré par une Ambassade ou un Consulat de France. **AFRIQUE DU SUD :** Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Afrique du Sud en cliquant sur le lien suivant : www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 6 MOIS A COMPTER DE LA DATE D'ENTRÉE EN AFRIQUE DU SUD.** **TRANSIT JORDANIE :** **PAS DE VISA REQUIS** Tous les passagers en transit se verront apposer un cachet d'entrée sur leur passeport à la date de l'escale. **TRANSIT EN ÉGYPTE :** Tous les passagers en transit en Égypte recevront gratuitement un cachet de transit rapide, valable 72 heures. **TRANSIT SEYCHELLES : PAS DE VISA REQUIS** **TRANSIT MADAGASCAR : PAS DE VISA REQUIS** **TRANSIT MAURICE - EXIGENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE VISA POUR LE TRANSIT À MAURICE POUR CERTAINES NATIONALITÉS** veuillez consulter le lien suivant : https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605 Les passagers tenus de détenir un visa local et qui n'en sont pas en possession devront rester à bord du navire. **TRANSIT REUNION :** La mention « valable pour les territoires français d'outre-mer » est obligatoire dans tous les cas, même si le visa Schengen a été délivré par une ambassade ou un consulat de France. **AFRIQUE DU SUD :** Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Afrique du Sud en cliquant sur le lien suivant : www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AFRIQUE DU SUD Tous les passagers de moins de 18 ans qui transitent par un port en Afrique du Sud doivent fournir les documents suivants : Un certificat de naissance valide contenant les données personnelles des deux parents, y compris, au minimum, leurs numéros d'identification et leurs noms complets. Les enfants de moins de 18 ans qui voyagent sans leur(s) parent(s) doivent fournir des documents supplémentaires pour prouver leur consentement. Veuillez consulter le site suivant : www.dha.gov.za	**EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AFRIQUE DU SUD** Tous les passagers de moins de 18 ans qui transitent par un port en Afrique du Sud doivent fournir les documents suivants : Un certificat de naissance valide contenant les données personnelles des deux parents, y compris, au minimum, leurs numéros d'identification et leurs noms complets. Les enfants de moins de 18 ans qui voyagent sans leur(s) parent(s) doivent fournir des documents supplémentaires pour prouver leur consentement. Veuillez consulter le site suivant : www.dha.gov.za	**EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AFRIQUE DU SUD** Tous les passagers de moins de 18 ans qui transitent par un port en Afrique du Sud doivent fournir les documents suivants : Un certificat de naissance valide contenant les données personnelles des deux parents, y compris, au minimum, leurs numéros d'identification et leurs noms complets. Les enfants de moins de 18 ans qui voyagent sans leur(s) parent(s) doivent fournir des documents supplémentaires pour prouver leur consentement. Veuillez consulter le site suivant : www.dha.gov.za

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

HIVER 2026/27 **ITALIE, ESPAGNE, BRÉSIL**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DEBARQUEMENT DU BRESIL AU PAYS DE RESIDENCE** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ **À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL.** **EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À Santos, Rio de Janeiro, Salvador, Balneário Camboriú, Fortaleza, Recife, Maceió, Paranaguá et Itajaí**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DEBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ **À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL.** **EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À Santos, Rio de Janeiro, Salvador, Balneário Camboriú, Fortaleza, Recife, Maceió, Paranaguá et Itajaí**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DEBARQUEMENT DU BRESIL AU PAYS DE RESIDENCE** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ **À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL.** **EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À Santos, Rio de Janeiro, Salvador, Balneário Camboriú, Fortaleza, Recife, Maceió, Paranaguá et Itajaí**

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE + EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
HIVER 2026/27 **ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, SAINT-MARTIN, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES, BARBADE, GRENADE, FRANCE**	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre, l'EIRE (Rép. D'Irlande). **PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**	**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS** **NATIONALITES POUR LESQUELLES UN VISA EST REQUIS POUR ENTRER EN MARTINIQUE/GUADELOUPE :** AFGHANISTAN - AFRIQUE DU SUD - ALGÉRIE - ANGOLA - ARABIE SAOUDITE - ARMÉNIE - AZERBAÏDJAN - BAHREÏN - BANGLADESH - BELIZE - BÉNIN - BÉLARUS - BOTSWANA - BURKINA FASO - BURUNDI - BHOUTAN - BRUNEI - CABO VERDE - CAMBODGE - CAMEROUN - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - TCHAD - CHINE - COMORES - CONGO (LES DEUX PAYS) - CÔTE D'IVOIRE - CUBA - DJIBOUTI - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - EGYPTE - GUINÉE ÉQUATORIALE - ÉRYTHRÉE - ÉTHIOPIE - FIDJI - FILIPIN - GABON CÔTE D'IVOIRE - CUBA - DJIBOUTI - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - EGYPTE - GUINÉE ÉQUATORIALE - ERYTHRÉE - ETHIOPIE - FIDJI - FILIPINE - GABON - GAMBIE - GÉORGIE - GHANA - GUINÉE - GUINÉE-BISSEAU - GUYANA - HAÏTI - INDE - INDONÉSIE - IRAN - IRAK - JAMAÏQUE - JORDANIE - KAZAKHSTAN - KENYA - KYRGYZSTAN - KIRIBATI - KOWEÏT - LAOS - LIBAN - LESOTHO - LIBERIA - LIBYA - MADAGASCAR - MALAWI - ÎLES MARSHALL - MAURITANIE - MICRONÉSIE - MONGOLIE - MAROC - MOZAMBIQUE - MYANMAR (BIRMANIE) - NAMIBIE - NAURU - NÉPAL - NIGER - NIGERIA - CORÉE DU NORD - OMAN - PAKISTAN - PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE - PHILIPPINES - RWANDA - QATAR - RWANDA - RWANDAIS - KOWEÏTIEN - KOWEÏTIEN - KOWEÏTIEN - KOWEÏT - KOWEÏT - KIRIBATI - KOWEÏT - LAOS - LEBANON - LESOTHO - LIBERIA - LIBYA - MADAGASCAR RWANDA - QATAR - RUSSIE - SÉNÉGAL - SIERRA LEONE - SOMALIE - ÎLES SOLOMON - SOUDAN DU SUD - SRI LANKA - SOUDAN - SYRIE - SWAZILAND - TAJIKISTAN - TANZANIE - THAÏLANDE - TOGO - TUNISIE - TURQUIE - TURKMÉNISTAN - TUVALU - OUGANDA - UKRAINE* - OUZBÉKISTAN - VIETNAM - YÉMEN - ZAMBIE - ZIMBABWE Pour les territoires britanniques d'outre-mer et les territoires dépendants de la Grande-Bretagne, un visa est nécessaire pour entrer en Martinique, à l'exception des passeports portant la mention « British citizens ». * Le régime d'exemption de visa ne s'applique que si les passagers sont titulaires d'un passeport biométrique.	**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE + VISA SCHENGEN À ENTRÉE SIMPLE** **MARTINIQUE / GUADELOUPE :** **Le visa Schengen doit comporter la mention « valable pour les territoires français d'outre-mer ».** **VEUILLEZ NOTER** : Les passagers soumis à l'obligation de visa Schengen mais résidant pleinement dans un pays Schengen et en possession d'un permis de séjour dans l'un des pays du traité Schengen, peuvent entrer avec un passeport valide + un permis de séjour valide. Ne sont pas acceptées les copies de renouvellement ou les documents temporaires préapprouvés qui ne sont pas encore l'original du permis de séjour en plastique.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	ZONE SCHENGEN		
	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE + EIRE (REP. D'IRLANDE)	**PASSAGERS EXTRA SCHENGEN** **NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN**	**PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN**
HIVER 2026/27 **ESPAGNE, PORTUGAL, ÉTATS-UNIS**	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre, l'EIRE (Rép. D'Irlande). **PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS** Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	**PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS (ne nécessite pas de visa Schengen pour des visites d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme)** Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago. Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau". Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	**PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE** (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - LE PERMIS DE SEJOUR EN COURS DE RENOUVELLEMENT N'EST PAS CONSIDERE COMME VALIDE) Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

HIVER 2026/27	**ZONE USA**	
	ESTA	**VISA**
ESPAGNE, PORTUGAL, ÉTATS-UNIS	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS** **• PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA** **(lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiples entrées) si nécessaire au lieu de l'ESTA.** **https://esta.cbp.dhs.gov/esta** **PAYS ELIGIBLE À L'ESTA :** Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Italie, Israël, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taïwan**. *Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique. **Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique, ainsi que d'un numéro d'identité national. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS** **• PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou entrées multiples).** **Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :** Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	ZONE SCHENGEN		
	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE + EIRE (REP. D'IRLANDE)	**PASSAGERS EXTRA SCHENGEN** **NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN**	**PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN**
HIVER 2026/27 **ESPAGNE, GIBRALTAR, ESPAGNE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, ÉTATS-UNIS**	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. Étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre, l'EIRE (Rép. D'Irlande). **PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS** **TRANSIT GIBRALTAR : AUCUN VISA NI AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (ETA) POUR LE ROYAUME-UNI N'EST REQUIS.** **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : **https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco** Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'Ambassade ou le Consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : https://www.moroccovisa.com/	**PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS (ne nécessite pas de visa Schengen pour des visites d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme)** Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago. Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau". **TRANSIT GIBRALTAR :** AUCUN VISA NI AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (eTA) POUR LE ROYAUME-UNI N'EST REQUIS. **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco	**PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS AVEC VISA À ENTRÉES MULTIPLES** **(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - LE PERMIS DE SEJOUR EN COURS DE RENOUVELLEMENT N'EST PAS CONSIDERE COMME VALIDE)** TRANSIT GIBRALTAR : AUCUN VISA NI AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (eTA) POUR LE ROYAUME-UNI N'EST REQUIS. MAROC : Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant :

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : https://www.moroccovisa.com/ Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	https://www.moroccovisa.com/ Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

HIVER 2026/27	**ZONE USA**	
	ESTA	**VISA**
ESPAGNE, GIBRALTAR, ESPAGNE, MAROC, ESPAGNE, PORTUGAL, ÉTATS-UNIS	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS** **PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA** **(lié au numéro de passeport) ou un visa américain (à double ou multiple entrées) si nécessaire au lieu de l'ESTA.** **https://esta.cbp.dhs.gov/esta** **PAYS ELIGIBLE À L'ESTA :** Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Italie, Israël, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taïwan**. *Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique. **Vous devez être en possession d'un passeport lisible par machine, muni d'une puce intégrée contenant les informations figurant sur la page de données du passeport = passeport électronique, ainsi que d'un numéro d'identité national. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.	**INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS** **PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou multiple entrées).** **Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :** Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe. Pour plus d'information sur l'ESTA veuillez consulter le site du département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection). https://esta.cbp.dhs.gov/ Si l'ESTA est refusé à un voyageur, il devra demander un visa B1B2. Il en va de même pour les voyageurs qui se sont rendus dans les pays notifiés en rouge avant leur séjour aux Etats Unis. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs de visa B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE + EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
HIVER 2026/27 **ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, MAROC, ANTIGUA, SAINT-MARTIN, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, REPUBLIQUE DOMINICAINE**	**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS** **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : **https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco** Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : www.acces-maroc.ma	**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS** **CONDITIONS D'ENTRÉE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE** Veuillez vérifier si vous devez obtenir un visa préalablement délivré en consultant le lien suivant : https://servicios360.mirex.gob.do/condiciones-para-extranjeros-ingresar/ Selon les autorités de l'immigration dominicaine, les passagers titulaires d'un visa Schengen en cours de validité sont actuellement autorisés à embarquer. Les passagers doivent remplir un formulaire d'immigration au format papier, distribué avant l'arrivée au port, et le remettre dûment complété aux agents de l'immigration lors des procédures de débarquement/embarquement. À ce stade, les passagers de croisière ne sont pas tenus de remplir de formulaire électronique. **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : **https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco** Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : www.acces-maroc.ma	**PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS, MUNI D'UN VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES** CONDITIONS D'ENTRÉE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE Veuillez vérifier si vous devez obtenir un visa préalablement délivré en consultant le lien suivant : https://servicios360.mirex.gob.do/condiciones-para-extranjeros-ingresar/ Selon les autorités de l'immigration dominicaine, les passagers titulaires d'un visa Schengen en cours de validité sont actuellement autorisés à embarquer. Les passagers doivent remplir un formulaire d'immigration au format papier, distribué avant l'arrivée au port, et le remettre dûment complété aux agents de l'immigration lors des procédures de débarquement/embarquement. À ce stade, les passagers de croisière ne sont pas tenus de remplir de formulaire électronique. **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : **https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco** Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : www.acces-maroc.ma

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

HIVER 2026/27 **ESPAGNE, GIBRALTAR, MAROC, ESPAGNE, BRÉSIL, URUGUAY, ARGENTINE**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE ET COMPORTANT AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES** TRANSIT GIBRALTAR : AUCUN VISA NI AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (eTA) POUR LE ROYAUME-UNI N'EST REQUIS. **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : **https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco** Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : https://www.moroccovisa.com/ Selon le décret gouvernemental argentin n° 366/25, une assurance maladie est obligatoire pour les visiteurs étrangers entrant dans le pays. Si vous avez déjà souscrit une assurance maladie, aucune démarche supplémentaire n'est requise. Veuillez être en mesure de fournir, sur demande, une preuve de couverture d'assurance en cours de validité. L'assurance voyage MSC Cruises est acceptée.	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE ET COMPORTANT AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES** ZONE SCHENGEN : Aucun visa Schengen n'est requis pour les séjours d'une durée maximale de 90 jours / à des fins touristiques. Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL. **TRANSIT GIBRALTAR :** AUCUN VISA NI AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (eTA) POUR LE ROYAUME-UNI N'EST REQUIS. **MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant https://www.moroccovisa.com/	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE ET COMPORTANT AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES** **MUNI D'UN VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL. **TRANSIT GIBRALTAR :** AUCUN VISA NI AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (eTA) POUR LE ROYAUME-UNI N'EST REQUIS.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		DEBARQUEMENT EN ARGENTINE : Veuillez consulter la liste des pays pour lesquels un visa est requis pour se rendre en Argentine en cliquant sur le lien suivant : https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas **URUGUAY:** 1) EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT : Consultez le lien suivant pour connaître tous les passeports nationaux et officiels nécessitant un visa : https://migracion.minterior.gub.uy/index.php?option=com_content&view=article&id=1280 2) TRANSIT : Aucun visa local n'est requis pour toutes les nationalités. Selon le décret gouvernemental argentin n° 366/25, une assurance maladie est obligatoire pour les visiteurs étrangers entrant dans le pays. Si vous avez déjà souscrit une assurance maladie, aucune démarche supplémentaire n'est requise. Veuillez être en mesure de fournir, sur demande, une preuve de couverture d'assurance en cours de validité. L'assurance voyage MSC Cruises est acceptée.	**MAROC :** Les pays figurant dans le lien suivant n'exigent pas de visa pour les visites au Maroc : **https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco** Toutes les autres nationalités doivent être titulaires d'un visa délivré préalablement par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez consulter la liste des pays éligibles à l'e-Visa pour le Maroc au lien suivant : https://www.moroccovisa.com/ **DEBARQUEMENT EN ARGENTINE :** Veuillez consulter la liste des pays pour lesquels un visa est requis pour se rendre en Argentine en cliquant sur le lien suivant : https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas **URUGUAY:** 1) EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT : Consultez le lien suivant pour connaître tous les passeports nationaux et officiels nécessitant un visa : https://migracion.minterior.gub.uy/index.php?option=com_content&view=article&id=1280 2) TRANSIT : Aucun visa local n'est requis pour toutes les nationalités. Selon le décret gouvernemental argentin n° 366/25, une assurance maladie est obligatoire pour les visiteurs étrangers entrant dans le pays. Si vous avez déjà souscrit une assurance maladie, aucune démarche supplémentaire n'est requise. Veuillez être en mesure de fournir, sur demande, une preuve de couverture d'assurance en cours de validité. L'assurance voyage MSC Cruises est acceptée.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

HIVER 2026/27 **ESPAGNE, PORTUGAL, ESPAGNE, BRÉSIL**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DEBARQUEMENT DU BRESIL AU PAYS DE RESIDENCE** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ **À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL.** **EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À Santos, Rio de Janeiro, Salvador, Balneário Camboriú, Fortaleza, Recife, Maceió, Paranaguá et ItajaíItajai**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DEBARQUEMENT DU BRESIL AU PAYS DE RESIDENCE** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ **À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL.** **EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À Santos, Rio de Janeiro, Salvador, Balneário Camboriú, Fortaleza, Recife, Maceió, Paranaguá et Itajaí**	**PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DEBARQUEMENT DU BRESIL AU PAYS DE RESIDENCE** Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa brésilien. Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie saoudite / Australie / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunéi Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Canada / Cap-Vert / République centrafricaine / Tchad / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Érythrée / Eswatini / États-Unis d'Amérique / États fédérés de Micronésie / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée équatoriale / Haïti / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Mozambique / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie–Nouvelle-Guinée / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Îles Salomon / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Timor-Leste / Togo / Tonga / Tuvalu / Turkménistan / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe. Les ressortissants des pays indiqués en rouge devront être en possession d'un visa brésilien délivré avant le départ **À DÉFAUT DE PRÉSENTER CE VISA, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL.** **EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À Santos, Rio de Janeiro, Salvador, Balneário Camboriú, Fortaleza, Recife, Maceió, Paranaguá et Itajaí**

Dernière mise à jour : 12 août 2026

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.